

Le lézard des souches *Lacerta agilis* L. 1758 en forêt du Madrillet (76) — état des connaissances et recommandations

Pierre-Olivier Cochard, délégation Normandie
de la Société herpétologique de France (SHF)

19/12/2008

Table des matières

Répartition	1
Répartition générale	1
Répartition en Haute-Normandie	2
Habitats et écologie en Seine-Maritime	3
Menaces	3
Globales	3
En Haute-Normandie	4
Cas de la Forêt du Madrillet et de la Londe	4
État des connaissances	4
Recommandations et orientations souhaitables	5
Références bibliographiques	6

Répartition

Répartition générale

Aire globale

Le lézard des souches est présent depuis le sud de l'Angleterre (où il est devenu très rare et localisé) jusqu'aux bords du Lac Baïkal et au nord-ouest de la Chine. Plusieurs sous-espèces (jusqu'à dix) ont été reconnues au sein de cette aire. Elles appartiennent à des clades très distincts, montrant une biogéographie complexe faite de colonisations à des dates différentes et provenant de refuges éloignés (1). La sous-espèce nominale *L. agilis agilis* est seule présente en Europe de l'ouest, sauf sur la chaîne des Pyrénées où c'est le taxon endémique *L. agilis garzoni* qui se rencontre et est très isolé.

Le lézard des souches est une espèce d'Europe tempérée et froide, qui évite donc les zones méridionales d'où il est absent (Portugal) ou très rare (Italie, Grèce, Bulgarie. . .). Au nord il vit jusqu'au sud de la Suède, dans les États baltes et au nord-ouest de la Russie (3).

En France

Le lézard des souches est encore aujourd'hui mal connu, en raison des confusions persistantes par certains naturalistes entre cette espèce et le lézard vert occidental *Lacerta bilineata* (4). La situation s'améliore toutefois au fil du temps et l'aire de répartition du lézard des souches est cernée dans ses grandes lignes. Il s'agit d'un

lézard assez commun dans une grande zone nord-est et est du pays, les parties froides du Massif central. Il est rare et disséminé dans les plaines du nord et du centre de la France, et disparaît vers l'ouest au niveau de la Normandie, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes. Le lézard des souches est absent du sud de la France, sauf sur une très petite zone des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées (5) où il réapparaît à la faveur de landes montagnardes pyrénéennes (subsp. *Lacerta agilis garzoni*).

Une espèce continentale

Le lézard des souches est inscrit sur la liste des reptiles intégralement protégés en France et fait par ailleurs partie des espèces de l'annexe IV de la Directive européenne Natura 2000. C'est également une des espèces inscrites en annexe II de la Convention de Berne (Convention pour la protection de la vie sauvage, 1979) et y est classé depuis 1992 dans une liste qui rassemble les cas de conservation que les parties contractantes doivent traiter d'urgence. Jusqu'ici la France, en raison de la fréquence du lézard des souches dans une moitié est, n'a pas pris en compte cette espèce en tant que menacée. La nouvelle liste rouge nationale des amphibiens et reptiles publiée en mars 2008 par l'UICN France n'inclut pas le lézard des souches.

Une espèce sous protections légales fortes

Pourtant, sur la moitié ouest et nord-ouest, l'espèce est bel et bien menacée de disparition et la situation qui se rencontre correspond bien au contexte de déclin général enregistré sur tout le nord-ouest de l'Europe.

Répartition en Haute-Normandie

Historique

En Haute-Normandie, le lézard des souches pourrait avoir été assez répandu, ce qui expliquerait le peu d'intérêt et de précision porté à cette espèce dans les deux principaux catalogues anciens. En effet, l'inventaire de Seine-Maritime évoque bien cette espèce (6), mais sans donner aucune localité. Plus tard, le catalogue régional (7) n'apporte pas non plus de localités précises pour la Haute-Normandie, ne signalant que celles de l'Orne. Il donnait comme unique précision de répartition « *Normandie orientale. — peu commun* ».

Trois données précises ont tout de même pu être tirées de la bibliographie et deux autres de spécimens en collection dans les muséums régionaux.

Quelques rares données anciennes

Dans l'Eure, le lézard des souches était connu avec certitude des environs de Pacy-sur-Eure où il était considéré comme « *beaucoup plus rare* » [que le lézard vert occidental] (8). Dans une période historique plus récente, un mâle de lézard des souches fut capturé le 19 mai 1966 à Chambray, toujours en vallée de l'Eure (*leg. inconnu*). Le spécimen capturé faisait partie de la collection herpétologique de R. Brun, aujourd'hui conservée au Muséum du Havre.

En Seine-Maritime, un mâle et une femelle de lézard des souches sont dans la liste des reptiles capturés « dans les environs d'Elbeuf » en 1882–1883 (9).

Un lézard des souches est présent dans la collection herpétologique d'Henri Gadeau de Kerville, conservée au Muséum de Rouen. Le flacon porte la précision « *forêt du Rowray, les Essarts* » [commune probable de Grand-Couronne], sans date ni non de collecteur.

Actuelle

Il y a dans la base de données herpétologiques régionales trente observations récentes pour la Haute-Normandie, dont dix concernent la Seine-Maritime. Ces données ne concernent que de petites zones, certaines correspondent à des observations successives au fil des années sur un seul site.

Il est rare dans l'Eure et la Seine-Maritime¹, mais paraît par contre avoir une aire beaucoup plus vaste dans l'Eure. Dans ce département, les stations sont assez dispersées mais semblent assez bien suivre les vallées (Iton, Risle...). Il est difficile d'interpréter ce schéma. Soit l'espèce a colonisé la région via des axes géomorphologi-

Une préférence pour les vallées ?

¹Le lézard des souches est le plus rare des reptiles de Normandie.

quement marqués comme ces vallées, soit simplement aujourd’hui les milieux les plus favorables sont trop rares ou absents ailleurs sur les plateaux.

En Seine-Maritime, le lézard des souches n’est présent que sur une toute petite zone en limite sud de département, depuis Elbeuf en passant par Rouen, jusqu’à la boucle d’Anneville-Ambourville. *Il semble strictement inféodé au val de Seine rive gauche.* Au delà de la boucle d’Anneville, à partir de la boucle de Brotonne, il est remplacé par le lézard vivipare. En amont d’Elbeuf, on retrouve encore le lézard des souches au niveau des parties nord de la forêt de Bord-Louviers (nous sommes alors dans le département de l’Eure), toujours en rive gauche du val de Seine. Ce sont ses dernières stations et sur les méandres suivants en amont on trouve à la place le lézard vert occidental. Il semblerait toutefois que le lézard des souches ait des exigences écologiques différentes en amont, ce qui expliquerait sa disparition des boucles. En effet on le rencontre encore le long du val de Seine (seulement connu actuellement en rive gauche), mais cette fois réfugié sur les pelouses calcaricoles froides et psychrophiles exposées au nord (où le lézard vert occidental ne vit pas).

Très rare en Seine-Maritime, le long du val de Seine

Habitats et écologie en Seine-Maritime

Le nom anglais de *Sand Lizard* (lézard des sables) a également tout son sens en Seine-Maritime. Presque toutes les données contemporaines sont sur des terrains meubles (généralement sableux) siliceux. Les quelques données restantes sont sinon à proximité de tels terrains, et une donnée est sans précision sur la nature du substrat.

Ces terrains sont acides, ensoleillés et souvent dominés par des landes à *Calluna vulgaris*. À défaut, d’autres végétaux peuvent dominer (ronciers, tapis de graminées...), mais l’habitat n’est alors plus optimal. Ces landes sont aujourd’hui plus ou moins isolées à l’intérieur de parcelles boisées, ou sinon sont sur des lisières de forêts acidiphiles (talus de chemins, ourlets). Parfois des sablières (actives ou abandonnées) sont à proximité et peuvent sans doute être occupées.

Une préférence nette : les landes sur sable des terrasses alluviales

Ces stations de lézard des souches sur landes sableuses se rencontrent à la faveur des vastes terrasses alluviales anciennes et décalcifiées de la vallée de la Seine. Il s’agit donc de vastes complexes de centaines d’hectares. Cette situation fait aussi que ces stations de lézard des souches sont les plus basses de France. Sur la boucle d’Anneville, les sites où l’espèce a été notée ont parfois une altitude inférieure à dix mètres.

Il est à noter que le lézard des souches est une espèce « peu partageuse ». Dans une grande majorité des cas, les stations ne sont occupées par aucun autre lézard à pattes. Seul l’orvet peut se rencontrer.

L’aire très restreinte du lézard des souches et le fait qu’il se trouve inféodé à des milieux particuliers indiquent que nous sommes en face d’une espèce atteignant sa limite de répartition, très fragile.

Menaces

Globales

La situation générale dans le nord-ouest de l’Europe est tellement mauvaise pour le lézard des souches qu’il fait l’objet d’un plan d’action pour sa restauration (10). Hélas on peut regretter que ce plan n’intègre pas la France, alors que les populations du nord-ouest de notre pays subissent de plein fouet la même tendance. Mais le meilleur état des populations de lézard des souches dans l’est de la France a semble-t-il occulté la situation au nord et à l’ouest.

En Grande-Bretagne, où l’espèce est aujourd’hui seulement connue d’une toute petite frange sud (dunes littorales et landes sur sable à l’intérieur des terres), il a été estimé que plus de 90 % des colonies avaient disparu au cours du XX^e siècle (11). De telles pertes ont été enregistrées non seulement dans ce pays mais également « *across much of its north-west European range* » (11). La situation est telle en Grande-Bretagne que le lézard des souches fait l’objet de programmes de réintroduction et de renforcement des populations, via par exemple l’incubation d’œufs en

Catastrophique dans le nord-ouest européen

captivité pour assurer une meilleure reproduction. Tous les efforts entrepris depuis une quinzaine d'années portent aujourd'hui leurs fruits et la situation s'améliore.

Le lézard des souches est considéré comme espèce menacée aux Pays-Bas où il est en liste rouge nationale. En Wallonie l'espèce n'est présente que dans une petite zone sud-est où il fait l'objet d'un plan d'action pour sa sauvegarde (12). En dehors de la Wallonie, il ne semble plus n'y avoir qu'une seule population viable en Belgique.

En Picardie le lézard des souches n'est présent que dans une petite frange sud, où il survit dans quelques pelouses calcaricoles relictuelles et morcelées (13; 14). Dans le Nord Pas-de-Calais, il semble éteint. En Île-de-France, la situation est peu connue mais le lézard des souches semble rare, sinon absent, de toute la moitié ouest (la Normandie étant donc sans jonction avec des populations plus orientales).

Une situation inquiétante dans les régions voisines

En Basse-Normandie, le lézard des souches n'est connu que de l'est l'Orne où il a fortement régressé depuis le début du XX^e siècle (15).

Dans tout le nord-ouest de l'Europe, y compris la France, la menace première est la destruction ou la dégradation des habitats fréquentés par le lézard des souches (10). L'espèce étant en limite occidentale de répartition, il est également fort possible qu'elle ait peu de souplesse du point de vue de ses acceptabilités climatiques. Cependant, l'impact du réchauffement climatique actuel est difficile à évaluer. Certains auteurs estiment qu'il pourrait aider le lézard des souches à survivre, d'autres semblent moins sûrs (10).

Dégradation des habitats

En Haute-Normandie

Les différentes populations de lézard des souches ne font pas toutes face au même niveau de menace. Celles localisées sur les pelouses et ourlets calcaricoles (coteaux d'Eure et de Seine exposés nord ou ouest), celles liées à la ligne ferroviaire vers la vallée de la Risle² et sur le plateau immédiatement à l'Est ne paraissent pas menacées à court terme. Elles restent néanmoins morcelées et souvent peu fournies, à la merci de la moindre dégradation des habitats.

Il en va tout autrement par contre des populations liées aux hautes terrasses alluviales sableuses du val de Seine. Les menaces sont ici multiples et ont sans doute déjà eu un effet de réduction très importante des populations : urbanisation et zones industrielles (agglomération de Rouen), carrières (boucle d'Anneville, environs d'Elbeuf...), changement de pratiques sur les landes (retournement pour mise en culture et amélioration des sols, enrésinements...).

Des menaces multiples

Au sud de Rouen, les populations de lézard des souches liées au Madrillet ont eu à subir dans les dix dernières années une restriction d'aire et un morcellement dus à la densification du réseau routier et à des opérations d'urbanisation. La forte fréquentation du public dans ces zones « naturelles » périphériques a aussi un impact sur la quiétude de l'espèce (dérangement, capture et destruction par les humains ou les chiens, chats...) et sur l'altération des milieux (feux, dégradations diverses, piétinement, érosion, décharges...).

Une dégradation réelle au Madrillet

Cas de la Forêt du Madrillet et de la Londe

État des connaissances

En forêt départementale du Madrillet, le lézard des souches a été initialement trouvé en quatre endroits :

- Saint-Étienne-du-Rouvray, sous ligne haute tensions en limite des parcelles 4-5 (21 août 2000, P-O. Cochard) ;
- Saint-Étienne-du-Rouvray, près de la forêt du Madrillet, « la Fontaine aux Ducs », au niveau de la cote 58 (21 août 2000, P-O. Cochard) ;
- le Grand-Quévilly, bordure ouest de la parcelle 13, à la cote 69 (21 août 2000, P-O. Cochard) ;

²Elles pourraient être issues d'une dispersion récente grâce à la voie ferrée, phénomène soupçonné précédemment en Belgique (16).

– Petit-Couronne, limite des parcelles 38–35 (21 août 2000, P-O. Cochard) ;
Ces stations ont toutes été signalées lors de recueils de données préalables à des projets d’infrastructures. Dans le cadre d’études biologiques et de suivis d’indicateurs réalisés par le bureau d’étude Environnement Vôtre, elles ont été reconfirmées entre 2006 et 2008 par d’autres observations, tandis que quelques autres point étaient ajoutés³.

À l’extrême ouest de la forêt domaniale de la Londe, un lézard non déterminé « de grande taille » avait été observé il y a quelques années par Jean-Paul Legrand. C’est suite à ce signalement que le lézard des souches a été découvert le 19 mai 2007 (commune de la Londe, parcelle 402, non loin de la voie ferrée au niveau de la Mare des Temples ; observateur Quentin Fournier).

Le lézard des souches existe donc à la fois sur les extrêmes ouest et est du massif forestier. Si on rappelle qu’il y a un spécimen ancien, conservé dans le formol au Muséum de Rouen, provenant des Essarts en forêt du Rouvray, on peut soupçonner raisonnablement que d’autres stations ont existé ou existent encore.

Recommandations et orientations souhaitables

Amélioration des connaissances sur l’abondance, la distribution et l’écologie de l’espèce au sein du massif forestier (Madrillet et la Londe).

Actuellement seuls un point à l’ouest de la forêt de la Londe et un ensemble de points sur le Madrillet sont connus. D’autres zones sont potentielles, en fonction de la géologie et de la nature des peuplements végétaux. Il serait utile aussi de chercher à comprendre si la voie ferrée Rouen–Caen qui traverse la forêt de la Londe joue ou pas un rôle : refuge, corridor permettant une expansion–dispersion de l’espèce et un brassage des îlots, ou simple habitat marginal colonisé en plus des formations végétales optimales ?

Mieux connaître sa répartition dans le massif

Repérage des menaces existantes ou potentielles, des stations les plus fragiles ou morcelées : routes ou projets, fréquentation et pratiques humaines de loisir ou d’usage, pratiques sylvicoles. . .

Repérer les menaces

Les études ci-dessus pourraient être réalisées avec l’appui d’un spécialiste de l’espèce et des reptiles en général. Une convention régionale, déclinée depuis la convention cadre nationale SHF–ONF, pourrait définir plus concrètement l’organisation à mettre en place et définir les rôles de chacun. Ces études serviront pour mettre en place des mesures conservatoires efficaces, précises et adaptées allant dans le sens d’un maintien, et mieux, d’un renforcement des populations de lézard des souches. Un certain nombre de ces mesures peuvent d’ors et déjà être édictés, grâce notamment aux travaux réalisés outre Manche sur cette espèce (11; 17) et aux recommandations dans le Plan de restauration (10) :

Envisager dès à présent des mesures en sa faveur

- maintien de lisières assez larges et complexes en terme de cortèges végétaux, l’entretien de landes ou de végétation adaptées sous les linéaires (lignes hautes tensions, chemins et pistes forestières) et dans les parcelles restées « landeuses » ;
- Décapages localement du sol pour mettre à nu les substrats sableux (sites de pontes), en situation exposée (sud), maintient d’abris (tas de bois. . .) ;
- Contrôle ou restriction de certaines pratiques humaines (moto cross, risques de feux, présence ou piétinement excessifs. . .).

³Le commanditaire des études était le Conseil général, propriétaire de la forêt du Madrillet, par le biais de sa Direction des routes (contact Xavier Prévost). Les cartes précises des sites et parcours où sont les stations de lézard des souches accompagnent les trois rapports réalisés en 2006, 2007 et 2008.

Références bibliographiques

- [1] S.A. KALYABINA, K.D. MILTO, N.B. ANANJEVA, L. LEGAL, U. JOGER et M WINK : Phylogeography and systematics of *Lacerta agilis* based on mitochondrial cytochrome *B* gene sequences : first results. *Russian journal of herpetology*, 8 (2):149–158, 2001.
- [2] J.P. GASC, A. CABELA, J. CRNOBRNJA-ISAILOVIC, D. DOLMEN, K. GROSSENBACHER, P. HAFFNER, J. LESCURE, H. MARTENS, J.P. MARTÍNEZ RICA, H. MAURIN, M.E. OLIVEIRA, T.S. SOFIANIDOU, M. VEITH et A ZUIDERWIJK, éditeurs. *Atlas of Amphibians and Reptiles in Europe*. Societas europaea herpetologica and Muséum national d'histoire naturelle (IEGB SPN), 1997.
- [3] Z. KORSÓS et W. BISCHOFF : *Lacerta agilis* (Linnaeus, 1758). In GASC et al. (2), pages 230–231.
- [4] Jean-Pierre VACHER et Pierre-Olivier COCHARD : Lézard agile (*Lacerta agilis*). Monographie à paraître dans le second atlas des amphibiens et reptiles de France, Éditions du Muséum national d'histoire naturelle (série Patrimoines naturels), Paris, Société herpétologique de France, 2009.
- [5] Gilles POTTIER et COLLABORATEURS : *Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées*. Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées. Nature Midi-Pyrénées, 2008.
- [6] Jean-Baptiste LIEURY : Synopsis des reptiles de la Seine-Inférieure et des départements limitrophes. Époque actuelle. *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen*, 1:114–132, 1866.
- [7] Henri GADEAU DE KERVILLE : Faune de la Normandie. Fascicule IV — reptiles, batraciens et poissons. *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen*, (4):145–676, 1896.
- [8] Henri BARBIER : Sur la faune erpétologique des environs de Pacy-sur-Eure. *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles du Musée d'histoire naturelle d'Elbeuf*, 24 (1905):31–42, 1906.
- [9] Louis MÜLLER : Liste des reptiles et des batraciens capturés dans les environs d'Elbeuf en 1882–1883. *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles d'Elbeuf*, (2):105, 1883.
- [10] Paul EDGAR et David R. BIRD : Action plan for the conservation of the Sand Lizard (*Lacerta agilis*) in Northwest Europe. Rapport technique, Conseil de l'Europe, convention on the conservation of european wildlife and natural habitats, 2005.
- [11] Nick MOULTON et Keith CORBETT : *The sand lizard conservation handbook*. Species recovery. English nature, 1999.
- [12] Jean-Paul JACOB, Christiane PERCSY, Hellin DE WAVRIN, Éric GRAITSON, Thierry KINET, Mathieu DENOËL, Marc PAQUAY, Nicolas PERCSY et Annie REMACLE, éditeurs. *Amphibiens et reptiles de Wallonie*. « Faune – Flore – Habitats », n° 2. Aves – Raîenne et Centre de recherche de la nature, des forêts et du bois (MRW – DGRNE), Namur, 2007.
- [13] Rémi FRANÇOIS : Le lézard des souches dans l'Oise. *Le Pic mar*, 6:10–17, 1999.
- [14] Frédéric NOËL : *Troisième atlas préliminaire des amphibiens et reptiles de Picardie (1990–2000)*. Picardie nature et Société d'étude et de recherche sur les espaces naturels et archéologiques sensibles, Février 2001.
- [15] Pierre-Olivier COCHARD : Bilan des connaissances sur le lézard agile *Lacerta agilis* (L.) (Squamata, Lacertidae) dans le département de l'Orne (France) et en périphérie sud. *Bulletin de la Société herpétologique de France*, 89:25–45, 1999.

-
- [16] Georges-Henri PARENT : Répartition et écologie du lézard des souches, *Lacerta agilis agilis* L., en Lorraine belge et au Grand-Duché de Luxembourg. *Les Naturalistes belges, bulletin de la Fédération des Sociétés belges des Sciences de la nature*, 10–12(59):257–275, Octobre–décembre 1978.
- [17] Trevor J.C. BEEBEE et Richard A. GRIFFITHS : *Amphibians and reptiles. A natural history of the British herpetofauna*. The new naturalist. HarperCollins, 2000.